



## 3<sup>e</sup> Journée technique Emplois Tremplins Environnement

« un enjeu : solvabiliser  
et pérenniser les activités  
environnementales »



**Jeudi 3 décembre 2009**  
**de 9h à 17h30**

Espace Régional  
Aire du Poitou-Charentes  
Vouillé (79)

### Atelier 2

**« Comment faire concrètement de l'insertion dans ses marchés »**

**Animateur : Jean-Claude MATHIEU**



**REGION**  
**Poitou**  
**Charentes**  
l'excellence environnementale

# ☰ *Pourquoi les clauses sociales dans les marchés*

- L'article 5 du code des marchés publics
  - Les objectifs de développement durable doivent être pris en compte lors de la définition des besoins par le pouvoir adjudicateur.
  - Le développement durable repose sur 3 piliers (ONU) :
    - La croissance économique
    - Le progrès social
    - Le respect de l'environnement
- 
-

# *Les objectifs de la clause sociale*

- Développer l'offre d'insertion sur un territoire
  - Associer les acteurs du développement local
  - Être un levier important dans la construction de parcours d'insertion
- 
-

# *Les objectifs de la clause sociale*

- Associer étroitement dans une dynamique partenariale concrète, au bénéfice des demandeurs d'emploi :
  - les maîtres d'ouvrage, afin de faciliter la coordination de leurs politiques d'achat
  - les entreprises
  - les organismes de formation
  - le réseau local de l'insertion par l'activité économique

# *Publics touchés*

- Les demandeurs d'emploi de longue durée,
  - Les jeunes de moins de 26 ans sortis du système scolaire sans qualification et ceux qui sortent de formation et qui n'ont pas accès à l'emploi ou qui sont sans expérience professionnelle
  - Les seniors
  - Les personnes prises en charge dans les dispositifs de l'insertion par l'activité économique, ainsi que les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers
  - Les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation d'Invalidité, etc.
  - Les publics reconnus personnes handicapées
- 
-

# Les modalités pratiques de mise en oeuvre des clauses sociales

- La condition d'exécution de l'**article 14** : « les conditions d'exécution d'un marché ou d'un accord-cadre peuvent comporter des éléments à caractère social ».
  - Le marché de services de qualification et d'insertion professionnelles de l'**article 30** : l'achat de prestations d'insertion. L'insertion est l'objet du marché.
  - Les marchés réservés de l'**article 15** pour les structures qui accueillent des personnes reconnues handicapées.
  - Le critère des performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté pour l'attribution d'un marché ( **article 53** ) : l'insertion critère de choix.
- 
-

## Article 14

- La définition des conditions d'exécution d'un marché dans les cahiers des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à l'environnement
  - Ces conditions d'exécution ne doivent pas avoir d'effet discriminatoire à l'égard des candidats potentiels
- 
-

# Exemple de calcul

	Montant HT tx	% MO	Part MO	Effort en € 5%	Effort en h		Observations
					Taux horaire 25,00 €	Minimum h 35	
Démolition		50%	0	0			
<b>VRD</b>	<b>48000</b>	<b>50%</b>	<b>24000</b>	<b>1200</b>	<b>48</b>		<b>70</b>
Fondations spéciales		50%	0	0			
<b>Gros Oeuvre</b>	<b>291000</b>	<b>50%</b>	<b>145500</b>	<b>7275</b>	<b>291</b>		<b>350</b>
Charpente bois		40%	0	0			
Charpente métallique		40%	0	0			
<b>Couverture Étanchéité</b>	<b>23200</b>	<b>40%</b>	<b>9280</b>	<b>464</b>			
<b>Serrurerie</b>	<b>165300</b>	<b>40%</b>	<b>66120</b>	<b>3306</b>	<b>132</b>		<b>140</b>
<b>Menuiserie Extérieure</b>	<b>181000</b>	<b>40%</b>	<b>72400</b>	<b>3620</b>	<b>145</b>		<b>140</b>
Ossature bois Bardage		40%	0	0			
<b>Menuiserie intérieure</b>	<b>128500</b>	<b>30%</b>	<b>38550</b>	<b>1928</b>	<b>77</b>		<b>70</b>
<b>Plâtrerie</b>	<b>155000</b>	<b>50%</b>	<b>77500</b>	<b>3875</b>	<b>155</b>		<b>210</b>
<b>Faux plafond</b>	<b>50000</b>	<b>60%</b>	<b>30000</b>	<b>1500</b>	<b>60</b>		<b>70</b>
<b>Sols minces</b>	<b>130000</b>	<b>40%</b>	<b>52000</b>	<b>2600</b>	<b>104</b>		<b>70</b>
<b>Carrelages</b>	<b>29000</b>	<b>45%</b>	<b>13050</b>	<b>653</b>			
Peinture Rev. Muraux	50000	60%	30000	30000	1200		<u>1200</u>
<b>Électricité</b>	<b>162000</b>	<b>45%</b>	<b>72900</b>	<b>3645</b>	<b>146</b>		<b>140</b>
Plomberie	35000	40%	14000	700			
<b>Chauffage</b>	<b>262000</b>	<b>40%</b>	<b>104800</b>	<b>5240</b>	<b>210</b>		<b>210</b>
Ascenseur		60%	0	0			
Paillasse techniques		20%	0	0			
Nettoyage	12000	80%	9600	480	480		<u>480</u>
<b>Extincteur</b>	<b>3000</b>	<b>20%</b>	<b>600</b>	<b>30</b>			
Aléas	204 000 €						
Divers (révision, assurance, ...)	110 000 €						
	2039000						
<b>Nb heures possibles</b>					<b>3048</b>		<b>3150</b>

# Information des entreprises

## Recommandations

### CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 14 du code des marchés publics<sup>1</sup> en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots identifiés dans l'annexe n°1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et concerne la tranche ferme des travaux.

Chaque entreprise qui se verra attribuer un de ces lots, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 2.2.2 du règlement particulier de la consultation précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Le Conseil Régional de Poitou-Charentes a mis en place une assistance spécifique qui doit permettre aux entreprises qui le souhaitent d'être accompagnées dans la bonne compréhension et mise en œuvre de ce dispositif.

### ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUDE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET DOIVENT OBLIGATOIREMENT RENSEIGNER ET SIGNER L'ANNEXE « ENGAGEMENT D'INSERTION » DE L'ACTE D'ENGAGEMENT.

UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CES CONDITIONS D'EXÉCUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

## Article 27 III

- Une souplesse supplémentaire est offerte par le III de l'article 27 qui peut être interprété de la manière suivante pour les petits lots d'un montant faible (inférieur à 50 000 € par exemple) :
    - Il est possible de faire une consultation en limitant l'envoi des dossiers **uniquement à des entreprises d'insertion**, à condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20 % de la valeur de l'ensemble du marché.
- 
-

# Lots traités en direct avec les SIAE

## STADE APD

	Montant HT tx	% MO	Part MO	Effort en € 5%	Effort en h		Observations
					Taux horaire 25,00 €	Minimum h 35	
Démolition		50%	0	0			
VRD	48000	50%	24000	1200	48		70
Fondations spéciales		50%	0	0			
Gros Oeuvre	291000	50%	145500	7275	291		350
Charpente bois		40%	0	0			
Charpente métallique		40%	0	0			
Couverture Étanchéité	23200	40%	9280	464			
Serrurerie	165300	40%	66120	3306	132		140
Menuiserie Extérieure	181000	40%	72400	3620	145		140
Ossature bois Bardage		40%	0	0			
Menuiserie intérieure	128500	30%	38550	1928	77		70
Plâtrerie	155000	50%	77500	3875	155		210
Faux plafond	50000	60%	30000	1500	60		70
Sols minces	130000	40%	52000	2600	104		70
Carrelages	29000	45%	13050	653			
<b>Peinture Rev. Muraux</b>	<b>50000</b>	<b>60%</b>	<b>30000</b>	<b>30000</b>	<b>1200</b>		<b>1200</b>
Électricité	162000	45%	72900	3645	146		140
Plomberie	35000	40%	14000	700			
Chauffage	262000	40%	104800	5240	210		210
Ascenseur		60%	0	0			
Paillasse techniques		20%	0	0			
<b>Nettoyage</b>	<b>12000</b>	<b>80%</b>	<b>9600</b>	<b>480</b>	<b>480</b>		<b>480</b>
Extincteur	3000	20%	600	30			
Aléas	204 000 €						
Divers (révision, assurance, ...)	110 000 €						
	2039000						
<b>Nb heures possibles</b>					<b>3048</b>		<b>3150</b>

# Annexe CCAP

LOT N°	LIBELLE DU LOT	NOMBRE MINIMUM D'HEURES D'INSERTION À RÉALISER EN TRANCHE FERME
Lot n°1 :	Gros oeuvre - démolition	350
Lot n°2 :	Etanchéité	Non concerné
Lot n°3 :	Menuiserie extérieure aluminium + acier	140
Lot n°4 :	Serrurerie	140
Lot n°5 :	Cloison - Doublage	210
Lot n°6 :	Menuiserie intérieure	70
Lot n°7 :	Faux plafond	70
Lot n°8 :	Revêtement de sol scellé	Non concerné
Lot n°9 :	Revêtement de sol collé	70
Lot n°10 :	Peinture – revêtements muraux	Ne fait pas partie de la présente consultation
Lot n°11 :	Electricité – Courant fort	140
Lot n°12 :	Plomberie - Sanitaire	Non concerné
Lot n°13 :	Chauffage - VMC	210
Lot n°14 :	VRD – aménagement extérieur	70
Lot n°15 :	Extincteur – plan d'évacuation	Non concerné
Lot n°16 :	Nettoyage	Ne fait pas partie de la présente consultation

# Article 30

- Achat d'insertion sur un support opérationnel
  - L'achat porte sur de l'insertion et non sur des travaux ou des services
  - Impossibilité de marier cette procédure avec une procédure standard: elle devra s'appliquer à l'ensemble de l'opération ou pas du tout

# Article 15

- Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail\*
- L'avis d'appel public à la concurrence doit le mentionner expressément

\* mentionnés aux articles L. 323-31 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

---

---

# Article 53

- Pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fonde :

sur une pluralité de critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché, notamment (...) **les performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté,**

## *4 grandes missions du Relais*

- Conseil et assistance aux maîtres d'ouvrage
  - Information et accompagnement des entreprises
  - Animation du réseau local des professionnels de l'insertion
  - Suivi de la mise en œuvre auprès de l'ensemble des parties prenantes
- 
-

# UN APPUI TECHNIQUE

## Entreprises :

- ◆ Pallier les difficultés de recrutement
- ◆ Fidéliser les salariés
- ◆ Valoriser l'image en tant qu'entreprise citoyenne
  - Accompagner dans le processus de recrutement et dans l'intégration du salarié

## Maître d'Ouvrage :

- ◆ S'assurer de la faisabilité de l'introduction de la clause dans l'appel d'offre
- Accompagner dans la réalisation des éléments administratifs

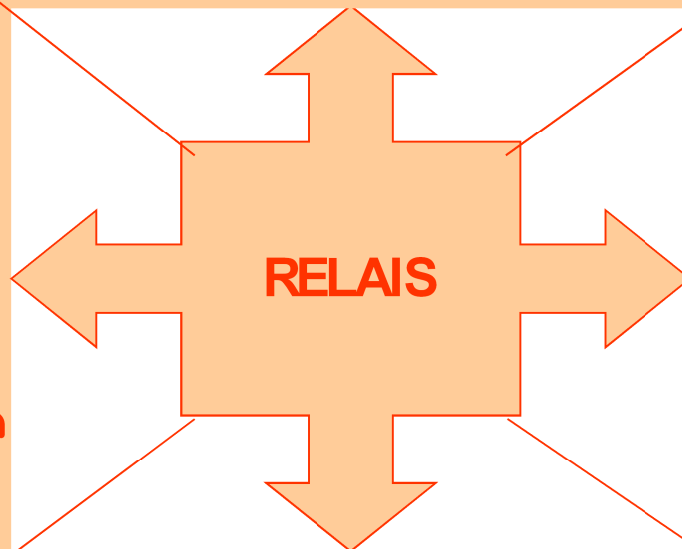
## Professionnels de l'Insertion :

S'assurer du suivi et de l'accompagnement des publics positionnés dans la construction d'un projet professionnel durable

## Territoire :

- ◆ Apporter un service en gestion des Ressources Humaines aux entreprises
- ◆ Faciliter l'accès à l'emploi à une population en difficultés d'insertion professionnelle
- ◆ Garantir un développement solidaire

RELAIS



UN OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL

UN APPUI METHODOLOGIQUE

UN APPUI TECHNIQUE

# les grandes étapes de la mission



*Travail avec le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et le chargé d'opération*

**Repérer les chantiers  
Travailler l'allotissement  
Aider à la réalisation des clauses**

**Les collectivités**

**Informier  
Sensibiliser  
Accompagner**

**Les entreprises**

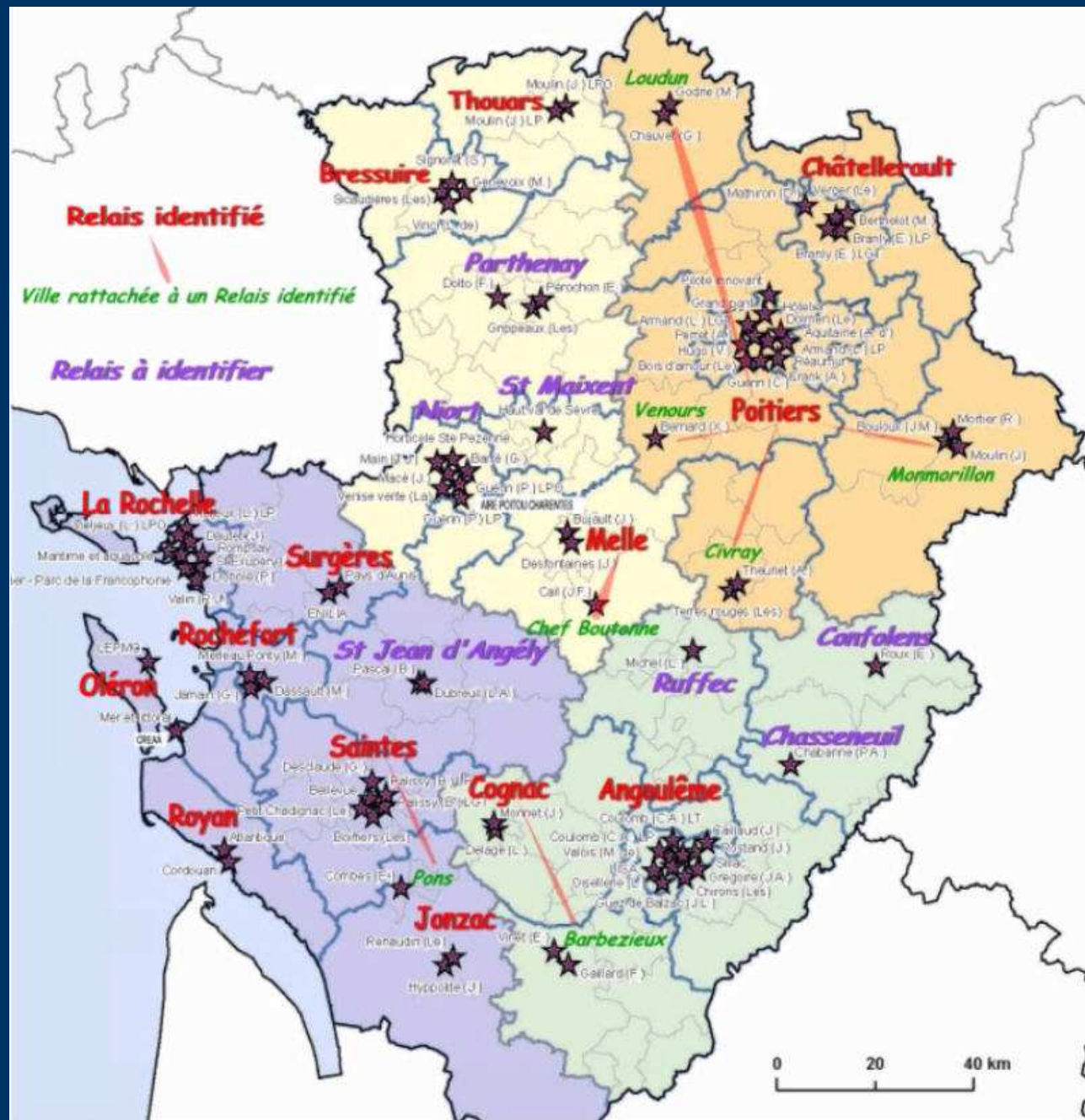
**Transmettre l'info  
Suivi  
Suivi des parcours**

**Les collectivités**

**MO: Maître d'Ouvrage  
MOE: Maître d'Ouvre  
DCE: Dossier Consultation Entreprise  
SIAE: Structure d'Insertion par l'Activité Economique**

# RELAIS TERRITORIAUX

- Chaînon indispensable au bon fonctionnement de la Clause



# *Types de RELAIS TERRITORIAUX*

- Communautés d'Agglomération
  - Communautés de Communes
  - Maisons de l'Emploi
  - Associations (Par exemple: PARIE Programme d'Actions et de Recherche pour l'Intégration dans l'Emploi)
  - CBE (Comité de Bassin d'Emploi)
  - PAE (Plan d'Action pour l'Emploi)
  - Villes
  - Missions Locales
- 
-